



Bilan d'une année en période sanitaire compliquée. Une petite enquête a été réalisée auprès des marchands et des clients Cette clientèle est globalement satisfaite des produits présentés et espère à l'avenir trouver de nouvelles offres en légumes viandes et charcuteries.

Les marchands ont un avis très positif de leur saison et espèrent une reprise de l'activité de l'auberge qui pourrait apporter à cette matinée une convivialité dont cette année particulière nous a tous privé.

Chaque client doit être vivement remercié de sa fidélité car cela a permis de maintenir l'économie des entreprises participantes au marché.

Jean-Luc AUGÉ

Comme les années précédentes, les colis des Aînés sont distribués aux personnes âgées de plus de 70 ans. Nous remercions PROXI de Bujaleuf ainsi que Marie BROUTIN qui ont contribué à leur confection.

M. Le Maire et les Conseillers Municipaux débiteront la distribution à partir de la mi-Décembre.



Malgré le contexte actuel, la commémoration de la Victoire, de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France s'est déroulée en la présence de M. Le Maire, des Conseillers Municipaux et de quelques concitoyens.

Il a été donné lecture d'un écrit de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants.

Selon nos informations, les premières installations des compteurs LINKY devraient avoir lieu courant 2021.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter un numéro vert mis à votre disposition : 0 800 054 659 - www.enedis.fr/linky



le monde allant vers...

Prochains ramassages des encombrants pour 2021 en porte à porte :

Lundi 29 Mars - Lundi 7 Juin

Lundi 2 Août - Lundi 15 Novembre

Il est impératif de donner la liste des objets que vous souhaitez voir collectés en Mairie avant le jeudi précédent ces dates.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Lola MAGOUTIER WIECZOREK

Née le 25 juillet 2020

Décès :

Jean Marie MÉRAND

Décédé le 4 juillet 2020

René JACQUELINE

Décédé le 20 août 2020



MESSE

à la Chapelle de Cheissoux

Mardi 12 Janvier 2021

à 10h00



Lettre d'Information Décembre 2020

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Nous voilà donc à quelques jours de cette fin d'année et pointe, comme à chaque fois, l'espoir d'une meilleure année à venir. Rien n'est plus légitime au moment où l'humanité est confrontée à un des épisodes sanitaires les plus marquants de son histoire.

Les décisions adoptées pour enrayer les effets désastreux de cette pandémie, loin de nous rassembler, nous divisent chaque jour un peu plus.

La contestation qui gagne du terrain, tient sans doute de l'absence de lisibilité tant du côté des spécialistes que des politiques, accréditant ainsi toutes les hypothèses y compris les plus délirantes...

Certes, des questions méritent d'être formulées, sans passion, avec lucidité et sérénité.

N'eut-il pas été opportun d'informer de la façon la plus claire qu'il soit, dans un vocabulaire accessible à tous pour éviter que les fake news ne déferlent sur la toile et envahissent les réseaux sociaux ?

L'impact économique sera-t-il pire que l'impact sanitaire ? Mesure-t-on suffisamment la nécessité d'une politique de santé en France ?

Hors, ces réflexions, toutes personnelles je vous le concède, je vous engage très solennellement à respecter les quelques recommandations éditées par le gouvernement.

L'heure n'est plus à la polémique mais plutôt, me semble-t-il, à l'observation de ces règles qui pour l'instant sont le seul rempart qui ralentisse la propagation de ce virus ô combien tenace.

Soyez-en persuadés, personne n'est au-dessus du risque bien réel que représente ce virus.

Sommaire :

Édito du Maire

Naturalisation

Communauté

Communes

Écoles

Pêcheries

PNR

Influenza Aviaire

Marché

Colis des Aînés

Commémoration

Divers

État Civil



Nous contacter :

Mairie

2, route de Peyrat le Château

87460 Cheissoux

Téléphone :

05 55 69 50 54

mairiecheissoux@wanadoo.fr

Site : www.cheissoux.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h 30

à 12 h 30

Le Samedi de 10h30 à 12h30

La Mairie sera fermée du

Vendredi 25 Décembre 2020

au Dimanche 3 Janvier 2021

Le Comité de Rédaction est

composé de M. Le Maire, des

Conseillers, du secrétariat de

Mairie et de Cheissounauds.

De notre capacité et de notre volonté à lui opposer notre solidarité, dépend pour une large part, l'issue de cette redoutable épreuve.

Que dire de l'inconscience de celles et ceux toutes générations confondues, qui transgressent avec autant de désinvolture ce code de bonnes pratiques ?

Mesurent-ils, ne fusse qu'un instant, ce que telle attitude a d'irrespectueux et d'injurieux pour autrui ?

Ces comportements m'exaspèreront toujours !!!

L'égoïsme est une tendance bien plus partagée que la raison !

Eu égard des circonstances actuelles, vous comprendrez que la cérémonie de présentation des vœux ne puisse avoir lieu.

Pour utiliser le vocabulaire dont se gargarise la nouvelle élite, je dirai que nous communiquerons en distanciel. Plus simplement et très sincèrement, je veux assurer celles et ceux en proie aux tracasseries les plus divers de ma bienveillante attention et de ma disponibilité.

A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite que 2021 apporte réconfort, espoir et confiance en l'avenir.

**Le Maire,
Thierry MENUCELLI**

NATURALISATION :

Pour la première fois depuis l'instauration de cette cérémonie, une administrée s'est vue décerner son certificat de nationalité française.

Toutes nos félicitations vont vers **Mme POULIER Rosine** qui s'est vu remettre ce titre, par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, le 28 Octobre 2020.



GRIPPE AVIAIRE :

La Région Nouvelle Aquitaine est à nouveau confrontée à une infection d'influenza aviaire. Le Ministère de l'Agriculture rappelle les règles à appliquer.

La Mairie tient à votre disposition les imprimés CERFA pour la déclaration de vos volailles.



Renforcement des mesures de biosecurité pour lutter contre

L'INFLUENZA AVIAIRE



dans les basses cours



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est conseillé de :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'alimentation en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>
Toute personne détenant des volailles doit les déclarer en Mairie par le biais du CERFA n°15472*02

PARC NATUREL RÉGIONAL :



Fondé en 1998, le **PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES en LIMOUSIN (PNR)** s'étend sur 120 communes à cheval sur les départements, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

Le label Parc Naturel Régional acte la richesse du patrimoine culturel, bâti et paysager de ce territoire à forte dominante rurale.

Pour autant cet équilibre est fragile...

Aussi convient-il de mettre en œuvre des procédures de protection et valorisation de ces différents patrimoines. Le PNR se distingue par une forte présence de zones humides qui sont autant d'emblèmes remarquables.

La charte en cours de réalisation qui va de 2016 à 2031 constitue le projet de développement de notre territoire. Ce document approuvé par l'Etat et auquel adhèrent les communautés de communes et communes, présente comme son nom l'indique « l'essentiel » des objectifs arrêtés.

Naturellement ces objectifs s'appuient sur l'évaluation de la charte précédente et les recommandations qui en découlent.

La commune de Cheissoux a décidé, à l'unanimité, de voter cette charte lors d'un conseil municipal réuni le 16 Mars 2018.

C'est donc autour des trois axes stratégiques suivants que se déclinent en mesures opérationnelles :

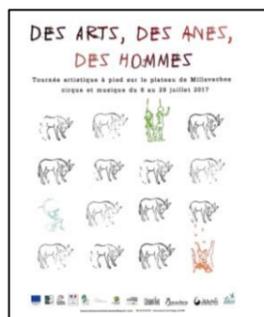
- Millevaches territoire à haute valeur patrimoniale
- Millevaches territoire en transition
- Millevaches territoire participatif

Il serait fastidieux et indigeste de vous présenter dans le détail toutes les mesures et notamment les aides possibles en fonction des projets...

A titre de rappel, beaucoup avait apprécié à juste titre, le spectacle itinérant « Des arts, des ânes et des hommes » qui avait fait une halte à Cheissoux le 24 Juillet 2017.

Pareille initiative mérite d'être renouvelée. Pour de plus amples informations, les techniciens du PNR sont à votre disposition, notamment pour vous indiquer les aides relatives au bâti ancien.

Pour information, sachez que Mme Isabelle JÉGOU siège au Conseil Syndical mixte du PNR qui est l'organe délibérant où elle représente notre commune.



*Vous trouverez des informations complètes
sur le site du PNR :*

<https://www.pnr-millevaches.fr>

Thierry MENUCELLI

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE VASSIVIÈRE :



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Des nouvelles de la Communauté de Communes,

La commune a réaffirmé son choix de transférer le plus tard possible la compétence eau potable et sa compétence urbanisme à la Communauté de Communes Portes de Vassivière.

Pour autant, le compte à rebours est déclenché pour 2026, selon les termes de la loi actuellement en vigueur, déjà modifiée, avec le soutien des Sénateurs. S'agissant de l'eau, le Conseil municipal prend acte, comme l'indique les conclusions de l'étude menée par le Cabinet « l'ARBRE », de la bonne qualité de l'eau. Cela vaut également validation des investissements réalisés sur le réseau. Cela permet de distribuer chaque foyer en quantité suffisante. Néanmoins, la Communauté de Communes lance une étude de transfert de la compétence pour préparer les changements légaux futurs. S'agissant d'un éventuel PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), élus communaux et communautaires estiment aujourd'hui que le temps est trop court. Si le projet peut permettre à terme de débloquer quelques situations autour de constructions nouvelles et de mieux gérer les espaces, notamment naturels à préserver... il faut aussi se laisser le temps de réfléchir à 12 communes des enjeux, des règles, des possibilités offertes.

Cheissoux participe à l'ensemble des réflexions de la Communauté de Communes (présidée par Mélanie Plazanet, Maire d'Eymoutiers) avec bienveillance et bien d'autres sujets qui peuvent impacter la vie des habitants sont en discussions :

- l'étude autour d'un centre intercommunal d'actions sociales qui viendraient renforcer l'offre de services publics pour les aînés,
- la refonte des tournées d'ordures ménagères qui doivent évoluer en fonction des nouvelles consignes de tris,
- l'installation d'une maison de services au public... Sans oublier que la bibliothèque de la commune vient de subir une jolie mise en peinture, avis aux lectrices et aux lecteurs.

Vincent ÉCHASSERIEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE VASSIVIÈRE
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
5 rue de la Liberté - 87120 Eymoutiers
Tél. 05 55 04 06 06 - www.cc-portesdevassiviere.fr

PATRIMOINE :

LES PÊCHERIES



Malgré leur nom, ces bassins maçonnés plus ou moins grands n'ont guère de rapport avec le poisson. Certes, ils ont pu servir parfois de vivier mais leur fonction principale est bien différente.

Il s'agit en effet de bassins de rétention d'eau destinés au fonctionnement des levades dans la gestion traditionnelle des prairies. Cette pratique ayant disparu, les pêcheries à l'abandon disparaissent progressivement du paysage.

Parallèlement, les pêcheries servaient aussi de bassin à rouir le chanvre avant le teillage et étaient parfois aménagées pour permettre le rinçage du linge après la lessive, c'est-à-dire que leur margelle comportait une (ou plusieurs) pierre inclinée servant de planche à laver, derrière laquelle se posait le « bachon » (dire bachou, le caisson où s'agenouille la laveuse).

Si la plupart étaient personnelles, d'autres étaient en propriété ou en usage communautaire. C'était le cas de la grande pêcherie de la Texonnière qui appartenait au début du XIXe siècle aux quatre familles propriétaires des prés situés en contrebas qui se partageaient donc les droits d'eau.

C'est dire que l'usage en était très réglementé. Il n'était pas question de rincer son linge le jour où l'un des propriétaires « levait l'eau ». Il existe un acte du 28 mai 1949 précisant ainsi l'usage d'une pêcherie située à Barabant. L'entretien des pêcheries était fondamental pour l'économie rurale.

Christian & Maryannick CHAMPAUD



L'ÉCOLE DE NOTRE RPI :

Le 2 septembre dernier, 52 enfants ont fait leur rentrée au sein du RPI de Bujaleuf - Cheissoux - Saint-Julien-le-Petit.

Cette année encore, le programme scolaire est très riche. Les enfants de la classe de maternelle étudient l'ornithologie. Les élèves de la classe des CP-CE1 s'initient à reconnaître nos arbres à travers des sorties en forêt. Ils suivent également une éducation musicale et participent aux concerts JMF (Jeunesses Musicales de France). Les CE2 - CM1 - CM2 explorent le monde de la préhistoire. De plus, cette classe fait une approche du yoga et suit des cours de natation à l'Espace Aquanoblat.

L'effort financier des 3 communes permet aux enseignantes d'adapter leurs pratiques en tenant compte de l'évolution numérique. En effet, les 3 communes se sont associées pour l'achat de tableaux numériques, tablettes et ordinateurs.

L'organisation de l'école sous sa forme actuelle est suspendue au nombre d'élèves. De ce fait, tous les enfants sont les bienvenus dès leurs 2 ans Toute Petite Section (TPS).



L'association « Les P'tits Drôles » propose diverses activités périscolaires : mosaïque, peinture, aquarelle, danse, tir à l'arc, slackline, sciences amusantes, lecture contée... Cette association prend en charge les enfants de toutes sections le mercredi après-midi (hors vacances scolaires), prioritairement ceux dont les parents travaillent. Elle accueille aussi les élèves en cas de besoin spécifique des parents (rendez-vous).

Nathalie BOURDELAS



L'Association des Parents d'Élèves (APE) proposent diverses manifestations qui contribuent à la réalisation d'activités extra-scolaires. En cette fin d'année, il est proposé des agendas 2021 mis en vente au prix de 9,90 € l'unité.

Association des Parents d'élèves des 3 Communes
Mairie - 1 Route du Mont - 87460 BUJALEUF
apedes3com@gmail.com - 06 82 24 63 98